



**PRÉFET
DE L' AISNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Arrêté n° 2021-24

portant modification de l'arrêté n° 2020-140
portant nomination des délégués territoriaux de
l'Agence nationale de la cohésion des territoires

Le Préfet de l'Aisne,
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

VU la loi n° 2019-753 du 22 juillet 2019 portant création d'une agence nationale de la cohésion des territoires ;

VU le décret n° 2019-1190 du 18 novembre 2019 relatif à l'agence nationale de la cohésion des territoires ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article R1232-9 ;

VU l'instruction du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales du 15 mai 2020 relative aux modalités d'intervention de l'agence nationale de la cohésion des territoires ;

VU le décret du Président de la République du 7 novembre 2019 nommant M. Ziad KHOURY, préfet de l'Aisne ;

VU le décret du Président de la République du 1^{er} février 2021 nommant M. Alain NGOUOTO sous-préfet, secrétaire général de la préfecture de l'Aisne ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : M. Alain NGOUOTO est nommé délégué territorial adjoint de l'Agence nationale de la cohésion des territoires dans l'Aisne, en lieu et place de M. Pierre LARREY.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aisne. Une copie sera adressée au directeur départemental des territoires de l'Aisne, au secrétaire général de la préfecture de l'Aisne et au directeur général de l'Agence nationale de la cohésion des territoires.

Article 3 : Le secrétaire général de la préfecture de l'Aisne est chargé de l'exécution du présent arrêté.

À Laon, le **19 AVR. 2021**

Ziad Khoury

